

MODALITES du CONTROLE des CONNAISSANCES ET COMPETENCES du  
« CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE »  
Année Universitaire 2021-2022

---

**TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

*Le Président de l'Université de Poitiers,*

*Vu les dispositions du code de l'éducation concernant la formation de santé, et notamment les articles L 632-1 et suivants, de même que les décrets afférents, intégrés dans ledit code de l'éducation ;*

*Vu les lois du 10 juillet 1964, et du 15 juin 1971*

*Vu l'arrêté du 15 mai 2020*

*Vu le décret 2020-579 du 14 mai 2020*

*Vu le décret du 30 mars 1992*

*Vu l'article L4341-1 du code de la santé publique,*

*Vu les propositions des Conseils de l'UFR de Médecine et de Pharmacie en date du 27 avril 2021 ;*

*Vu les délibérations de la Commission de la Formation Etudes et de la Vie Universitaire en date du 08 juillet 2021 ;*

**Art. 1 – Arrêté et modalités d'admission**

Les études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- Premier cycle des études d'orthophonie qui comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau licence
- Deuxième cycle des études d'orthophonie qui comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master

L'unité de base constitutive est l'UE. Les UE ne sont capitalisées qu'en cas de validation du semestre. Elles sont affectées de crédits européens ECTS.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste est validé par l'obtention de 300 crédits européens sur 5 années.

Les candidat·e·s à une inscription en vue du certificat de capacité d'orthophoniste justifient soit du baccalauréat, soit des diplômes mentionnés dans l' Art. D. 636-18-2 du Décret n°2020-579 du 14 mai 2020. L'admission des candidat·e·s est précédée d'une procédure de préinscription. Dans le cadre de cette procédure nationale prévue aux articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, les candidat·e·s à l'admission aux études d'orthophonie s'acquittent de droits dont le montant s'élève à 80 euros.

Les capacités d'accueil équivalent au nombre des étudiant.e.s admis.e.s et sont fixées chaque année. Le nombre de places ouvertes ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée. Plusieurs établissements peuvent se regrouper en vue de faire l'objet d'un même vœu, dit multiple, et constituent une commission d'examen des vœux (CEV). Cette commission examine les dossiers selon les modalités définies. Après examen, elle établit une liste de candidat.e.s soumis.e.s à un entretien. A l'issue de ces entretiens, elle ordonne les candidatures retenues et établit une liste des candidat.e.s admis.e.s. Les étudiant.e.s admis.e.s produisent, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant.e ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste. Ces candidat.e.s admis.e.s sont autorisé.e.s à intégrer la première année de formation en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

#### Art.2 – Communication

Après son inscription administrative, chaque étudiant.e peut accéder à l'ENT via son compte SEL. Il/Elle dispose d'une adresse mail au format [prenom.nom@etu.univ-poitiers.fr](mailto:prenom.nom@etu.univ-poitiers.fr). Cette adresse mail est la seule qui sera utilisée par l'administration pour communiquer avec l'étudiant.e.

#### Art. 3 - Assiduité :

La présence à tous les enseignements (cours magistraux, travaux dirigés), y compris ceux non soumis à une évaluation, est obligatoire. Les étudiant.e.s ayant une assiduité insuffisante (soit plus de 3 absences non justifiées par semestre) obtiendront automatiquement à la première session une note finale de 0 à l'UE correspondante. Si l'empêchement est motivé par un cas de force majeure, l'étudiant.e doit fournir un justificatif aux services administratifs dans les 2 jours ouvrés après la séance manquée. Les motifs réputés légitimes sont : l'absence pour maladie, l'absence pour décès familial, l'absence pour participation à une compétition sportive universitaire. Les absences liées à des congrès ou voyages humanitaires doivent faire l'objet d'une demande par mail à l'attention du Directeur de l'école. Ce dernier apprécie seul, le caractère légitime de l'absence.

#### Art 4- Demande d'échange

Les étudiant.e.s souhaitant faire une demande de transfert doivent remplir le formulaire «autorisation transfert départ» figurant sur le site de l'Université et le transmettre au secrétariat d'orthophonie.

Le Directeur du centre de formation universitaire en orthophonie (CFUO) émet un avis et le Doyen de la Faculté décide ou non du transfert. L'échange ne peut pas avoir lieu en cours d'année universitaire.

Afin de maintenir le numerus clausus, toute demande de départ devra être accompagnée des coordonnées de «l'étudiant.e arrivant.e» qui viendra en compensation.

#### Art. 5- Sessions d'examens et contrôle de connaissances

**5.1** - Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées pour les enseignements théoriques. La première session a lieu à la fin de chaque semestre et la deuxième, appelée session de rattrapage ou deuxième session, est organisée selon les modalités du calendrier universitaire.

**5.2** - La date des sessions d'examens est fixée par le conseil d'administration de l'Université. La présence aux sessions d'examens est obligatoire.

En cas d'absence(s) (justifiée(s) ou non) l'étudiant.e devra se présenter à la deuxième session.

En cas d'absence(s) dûment justifiées à la deuxième session, aucune autre session ne sera proposée et l'étudiant.e absent.e sera réputé.e défaillant.e et ni l'UE, ni l'année d'étude ne pourront être acquises.

Tout étudiant.e absent.e pour raison de santé doit adresser au secrétariat du CFUO un certificat médical.

Aucun étudiant.e en retard à une épreuve ne sera admis.e dans la salle d'examen après que les étudiant.e.s aient eu connaissance du sujet. Un.e étudiant.e en retard sera considéré.e comme absent.e. Un étudiant.e ne pourra quitter la salle d'examen qu'une demi-heure au moins après le début de l'épreuve. Aucun.e étudiant.e ne pourra quitter la salle d'examen dans les cinq dernières minutes de l'examen. Avant de quitter la salle, tout.e étudiant.e doit remettre au surveillant une copie, même blanche, et émarger.

Aucune épreuve de remplacement ne peut être prévue pour les étudiant.e.s absents à la deuxième session.

**5.3** – Les résultats sont transmis sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail) de chaque étudiant-e grâce au relevé de notes. Ce dernier ne peut pas être réédité par l'administration et doit donc être édité et conservé par l'étudiant-e.

**5.4**– Les étudiant-e-s ont droit, sur demande écrite au secrétariat du CFUO et dans un délai de 2 semaines, à la consultation de leurs copies et à un entretien avec le ou les enseignants des UE.

**5.5**-Tout.e auteur.e de fraude ou de tentative de fraude peut être déféré.e devant la section disciplinaire du conseil d'administration de l'Université. Celle-ci peut prononcer une sanction allant jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à l'obtention d'un diplôme ou titre délivré par un établissement d'enseignement supérieur. Toute fraude ou tentative de fraude entraînent pour le coupable la nullité de l'examen.

#### **Art. 6 - Validation – capitalisation - compensation**

Un semestre est validé à condition d'obtenir une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20 et une moyenne supérieure ou égale à 8/20 à chaque UE.

Il n'y a pas de compensation entre les UE ni de compensation entre les semestres.

Dans le cas où le semestre n'est pas validé à l'issue de la session de rattrapage, les UE obtenues ne sont pour l'essentiel pas capitalisables : seules les UE obtenues en Lettres et Langues ou en Sciences Humaines et Arts restent acquises. Si l'étudiant-e est autorisé-e à redoubler, il-elle doit repasser toutes les UE du semestre non validé.

#### **Art. 7 - Prise en compte d'Unités d'Enseignement validées par ailleurs**

Les étudiant-e-s ayant validé des enseignements dans d'autres composantes universitaires peuvent solliciter une validation de certains enseignements après examen et avis de la commission pédagogique concernée et décision du Directeur du CFUO. Les dispenses doivent être déposées au secrétariat du CFUO avant le 15 octobre de l'année universitaire, et ce, pour les 2 semestres de l'année en cours.

#### **Art. 8 - Progression – redoublement**

Le passage dans l'année supérieure nécessite la validation des stages et la validation de chaque unité d'enseignement (UE) selon les règles énoncées. Aucune dette n'est admise pour le passage dans l'année supérieure. Aucun-e étudiant-e ne peut être autorisé-e à prendre plus de 2 inscriptions par année d'étude au cours du premier cycle des études en orthophonie, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

Aucun-e étudiant-e ne peut être autorisé-e à prendre plus de 3 inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de 2 inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

#### **Art. 9 – Stages**

Les stages sont obligatoires. Ils doivent de préférence être réalisés dans des structures ou chez des orthophonistes de Poitou-Charentes.

**En cas de redoublement, les stages validés ne restent pas acquis.**

Les conventions de stage sont réalisées via le logiciel dédié de l'Université de Poitiers, Arexis. L'étudiant-e doit éditer sa convention sur Arexis et demander sa validation administrative et pédagogique **au moins 15 jours avant la date de début du stage**. **Dans le cas contraire, le stage ne pourra pas avoir lieu** (sauf cas exceptionnel dûment justifié - désistement du maître de stage par exemple).

#### **Art 10 – Délivrance du certificat de capacité d'orthophonie**

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste est délivré aux étudiant-e-s ayant :

- validé l'ensemble des UE des deux cycles de formation
- obtenu le Certificat de Compétences Cliniques (CCC) \*
- soutenu leur mémoire avec succès

\* La validation du Certificat de Compétences Cliniques comporte 4 étapes obligatoires qui se déroulent tout au long du 2<sup>ème</sup> cycle. Chacune des étapes doit être validée pour prononcer la validation du CCC.

1. Validation de compétences cliniques au semestre 7 (UE 6.6)
2. Validation de compétences cliniques au semestre 8 (UE 6.7)
3. Validation de compétences cliniques aux semestres 9 et 10 (UE 6.8)
4. Evaluation orale au semestre 10

L'enregistrement des étudiant-e-s dans la liste des diplômés est soumis à la régularisation préalable de leur situation au regard des services de documentation de l'Université (dépôt du mémoire et quitus de bibliothèque).

**L'édition des diplômes provisoires aura lieu à l'issue des délibérations, au 31 août au plus tard.**

#### **Art.11 – Modules du certificat d'orthophonie**

1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
2. SCIENCES BIOMEDICALES
3. SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES
4. ORTHOPHONIE : LA PROFESSION
5. PRATIQUES PROFESSIONNELLES
6. FORMATION A LA PRATIQUE CLINIQUE
7. RECHERCHE EN ORTHOPHONIE
8. COMPETENCES TRANSVERSALES
9. SANTE PUBLIQUE
10. EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
11. SEMINAIRES
12. UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES

RECAPITULATIF DE LA VALIDATION DES ANNEES DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONIE

	A la 1 <sup>ère</sup> session d'examens	A la session de rattrapage
<b>Note inférieure à la moyenne au semestre</b>	Sont repassées en session de rattrapage toutes les matières pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue dans le semestre.	L'étudiant-e redouble et devra valider l'ensemble des matières du semestre. Aucune note du semestre invalidé n'est conservée (sauf celle(s) délivrée(s) par les autres UFR)
<b>Note éliminatoire à une matière &lt;8/20</b>	La matière est repassée en 2 <sup>ème</sup> session.	L'étudiant-e redouble et devra valider l'ensemble des matières du semestre. Aucune note du semestre invalidé n'est conservée.
<b>Stages</b>	Rapport : En cas d'invalidation du rapport de stage un nouveau rapport sera demandé Stage : Les modalités de rattrapage seront définies par les responsables de stages (nouveau stage, travail compensatoire, etc .)	En cas d'invalidation, l'étudiant-e redouble et devra valider ce stage l'année suivante.
<b>Compensation des semestres</b>	NON. Il n'y a pas de compensation entre les semestres, mais seulement à l'intérieur d'un semestre, si aucune note n'est inférieure à 8/20. En cas de redoublement, l'étudiant-e conservera uniquement le bénéfice d'un semestre intégralement validé.	
<b>Certificat du capacité d'orthophonie</b>	Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiant-e-s ayant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- validé l'ensemble des Unités d'Enseignements et des stag correspondant à à deux cycles de formation</li> <li>- obtenu le certificat de compétence clinique</li> <li>- soutenu leur mémoire avec succès</li> </ul> <p>En cas de redoublement, l'étudiant-e refait intégralement la 5<sup>ème</sup> année (stages et cours). S'il-elle a validé et soutenu avec succès son mémoire, il-elle en conserve le bénéfice l'année de son redoublement.</p>	

**TITRE II : Organisation des enseignements de 1ERE ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

**Article 13 : Les semestres**

**SEMESTRE 1 : 30 ECTS**

Épreuves		Volume annuel de cours			Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS
			CM	TD-TP					
<b>1</b>	1.1.1 UE Introduction aux sciences du langage	<b>60h</b>	30	30	1,5	5 évaluations écrites (coef 1 chacun)		Ecrit 1 heure	4
	1.2.2 UE Psychologie sociale et théorie de la communication	<b>30h</b>	20	10	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	1.3.1 Sciences de l'éducation	<b>35h</b>	35		1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	4
<b>2</b>	2.1 UE Notions de biologie cellulaire, moléculaire et génétique	<b>40h</b>	34	6	1		Exposé oral et écrit 1 heure (coef 0,5*2)	Ecrit 1 heure	4
	2.2.1 UE Neurosciences 1	<b>30h</b>	30		1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	2.3.1 UE Étude de l'audition	<b>15h</b>	15		1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	2
	2.3.3 UE Étude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	<b>20h</b>	20		1,5		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
<b>3</b>	3.1 UE Physique générale et acoustique	<b>30h</b>	15	15	1	1 CC écrit (0,4)	Ecrit 20 min (0,6)	Ecrit 20 min (coef 0,6) + Note CC session 1 (coef 0,4)	3
<b>8</b>	8.4 UE Anglais	<b>15h</b>		15	1	1 Ecrit + 1 oral (coef 0,5*2)		Ecrit 1,5 heure	2
<b>9</b>	9.1 UE Concepts et savoirs de base en santé publique	<b>25h</b>	17	8	1		Oral	Oral	2

**Conditions de validation :**

**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**

**Pas de note inférieure à 8 sur 20**

**Capitalisation du semestre si validé : OUI**

**SEMESTRE 2 : 30 ECTS**

Épreuves	Volume annuel de cours			Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS	
		CM	TD/TP						
<b>1</b>	1.1.2 UE Connaissance fondamentales en sciences du langage	<b>60h</b>	20	40	1,5	1 écrit et 1 oral (coef 0,5*2)		Ecrit 1 heure	4
	1.2.1 UE Psychologie générale et psychologie du développement	<b>24h</b>	12	12	2		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	1.4 UE Sensibilisation aux sciences de la société	<b>25h</b>	15	10	1		1 oral	Ecrit 2 heures	3
<b>2</b>	2.2.2 UE Neurosciences 2	<b>30h</b>	20	10	1		1 Ecrit 1,5 heure (coef 0,75)	1 oral	4
	2.4 UE Pédiatrie et troubles du développement	<b>35h</b>	24	6-3	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	4
<b>3</b>	3.2 UE Imagerie, exploration et investigations	<b>10h</b>	10		1		Ecrit 1/2 heure	Ecrit 1/2 heure	3
<b>4</b>	4.1 UE Connaissances historiques de la profession	<b>20h</b>	8	12	1	2 Oraux (coef 0,2 chacun)	Ecrit 1 heure (coef 0,6)	Ecrit 1 heure (coef 0,6) + Note CC session 1	3
<b>8.</b>	8.4 UE Anglais	<b>15h</b>		15	1	1 Ecrit + 1 oral (coef 0,5*2)		Ecrit 1,5 heure	2
	8.7 Informatique-PIX	<b>8h</b>	4	4		<i>Certains modules PIX pourront être obtenue à partir des cours d'informatique et selon les modalités de certification de l'Université.</i>			0
<b>6</b>	<b>FORMATION A LA PRATIQUE CLINIQUE</b> 6.1 UE Stage découverte 1 : Stage en milieu scolaire	<b>120h</b>	4	6		Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance. Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant.e redouble			4

**Conditions de validation :**

**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**

**Pas de note inférieure à 8 sur 20**

**Capitalisation du semestre si validé : OUI**

**TITRE III : Organisation des enseignements de 2EME ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**  
**SEMESTRE 3 : 30 ECTS**

Épreuves	Volume annuel de cours			Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS	
		CM	TD-TP						
<b>1</b>	1.1.4 UE Connaissances fondamentales en sciences du langage	<b>50h</b>	25	25	1.5	2 évaluations écrites (coef 0,25 chacun)		1 écrit 1 heure	4
	1.2.3 UE Psychologie cognitive et neuropsychologie	<b>35h</b>	22	12	1	3CC écrit, production et rapport (coef 0,3/0,3/0,4)		Ecrit 1 heure	4
<b>2</b>	2.5 UE Gériatrie	<b>15h</b>	15		1		Ecrit 1/2 heure	Ecrit 1/2 heure	2
	2.7 UE Notions de pharmacologie	<b>10h</b>	10		1		Ecrit 1/2 heure	Ecrit 1/2 heure	2
<b>7</b>	7.1 UE Bibliographie et documentation	<b>15h</b>		15	1		Ecrit 1/2 heure	Ecrit 1/2 heure	2
<b>8.</b>	8.7 Informatique-PIX	<b>8h</b>	4	4		<i>La certification PIX pourra être obtenue à partir des cours d'informatique et selon les modalités de certification de l'Université.</i>			0
	8.5 UE Anglais	<b>15h</b>		15	1	1 écrit – 1 oral (coef 0,5*2)		Ecrit 1,5 heure	2
	8.1 UE Infectiologie et hygiène	<b>20h</b>	15	5			1 Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	1
<b>9</b>	9.2 UE Intervention et promotion de la santé	<b>35h</b>	24	10	1	Productions écrites (coef 0,25)	Ecrit 1,5 heure (coef 0,75)	Ecrit 1,5 heure (coef 0.75) + Notes CC session 1 (coef 0.25)	3
	9.3 UE Ethique et déontologie	<b>40h</b>	20	20	1		1 oral (30 mn)	Ecrit 2 heures	3
<b>12</b>	12.1 UE Langue des signes	<b>30h</b>		30	1	Contrôle continu Intégral : 1oral (0,3), 1oral (0,3), 1oral (0,4)		Oral 25min	3
<b>6</b>	6.2 UE Stage découverte 2	<b>120h</b>	4	6		Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant-e redouble		4	

**Conditions de validation :**

**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**

**Pas de note inférieure à 8 sur 20**

**Participation aux journées de formation du service sanitaire**

**Capitalisation du semestre si validé : OUI**



**SEMESTRE 4 : 30 ECTS**

Épreuves	Volume annuel de cours			Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS	
		CM	TD- TP						
<b>1</b>	1.1.3 UE Développement du langage et psycholinguistique	<b>45h</b>	25	20	1,5	2 productions écrites + 1 production technique + 1 écrit (coef 0,25 chacun)		1 écrit 2 heures	3
	1.2.4 UE Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	<b>15h</b>	15		1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	2
<b>2</b>	2.3.2 UE audition : Sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	<b>40h</b>	22	18	1,5		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
	2.3.4 UE Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, déglutition et articulation	<b>20h</b>	20		1,5		Ecrit 2 heures	Ecrit 2 heures	3
<b>5</b>	5.1.1 UE Troubles du langage et de la communication	<b>30h</b>	25	5	1,5		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
	5.2.1 UE Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	<b>34,5h</b>	24	10,5	1,5		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	5.3.1 UE Aspect développemental de la cognition mathématique	<b>20h</b>	15	5	1,5		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5	2
	5.4.1 UE Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-faciales et leurs troubles	<b>30h</b>	20	10	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
<b>7</b>	7.2 UE Statistiques 1	<b>30h</b>	15	15	1	2 écrits (coef 0,5*2)		Oral	2
<b>8</b>	8.5 UE Anglais	<b>15h</b>		15	1	1 écrit – 1 oral (coef 0,5*2)		Ecrit 1,5 heure	2
<b>6</b>	6.3 UE Stage découverte 3 : en libéral et structures de soin	<b>120</b>	4	6		Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant-e redouble			4

**Conditions de validation :**

**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**

**Pas de note inférieure à 8 sur 20**

**Capitalisation du semestre si validé : OUI**

**TITRE III : Organisation des enseignements de 3EME ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

<b>SEMESTRE 5 : 30 ECTS</b>									
Épreuves		Volume annuel de cours			Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS
			CM	TD-TP					
<b>1</b>	1.3.2 UE Apprentissage et didactique	<b>35h</b>	35		1	2 écrits (coef 0,5*2)		Ecrit 1 heure	4
<b>2</b>	2.6 UE Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	<b>35h</b>	25	10	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
<b>4</b>	4.2 UE Bilan et évaluation orthophonique	<b>40h</b>	20	20	1	2 productions (coef 0,2*2)	Ecrit (coef 0,6)	1 production	4
<b>5</b>	5.2.2 UE Troubles du langage écrit, écriture et graphisme	<b>30h</b>	23	7	1	2 Ecrits (coef 0,2*2)	Ecrit 1 heure (coef 0,6)	Ecrit 1 heure (coef 0,6) + Note CC session 1 (coef 0,4)	3
<b>7</b>	7.4 UE Méthodologie d'analyse d'articles	<b>15h</b>	9	6	1	2 Ecrits (coef 0,5*2)		1 oral	3
<b>8</b>	8.6 UE Anglais	<b>15h</b>		15	1	2 écrits (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	3
	8.1 UE Infectiologie et hygiène	<b>20h</b>	15	5	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	1
<b>6</b>	6.4 UE Stage d'observation auprès d'orthophonistes	<b>210h</b>	4	6		Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant-e redouble			9
<p><b>Conditions de validation :</b>  <b>Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre</b>  <b>Pas de note inférieure à 8 sur 20</b>  <b>Capitalisation du semestre si validé : OUI</b></p>									

**SEMESTRE 6 : 30 ECTS**

	Épreuves	Volume annuel de cours		Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS	
		CM	TD-TP						
<b>4</b>	4.3 UE Démarche clinique et intervention orthophonique	<b>30h</b>	15	15	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
<b>5</b>	5.1.2 UE Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	<b>35h</b>	23	22	1	Contrôle continu, 2 productions écrites (coef 0,5*2)		Ecrit 1,5 heure	3
	5.4.2 UE Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	<b>40h</b>	26	14	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1,5 heure	3
	5.5.1 UE Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	<b>50h</b>	14	36	1,5	Contrôle mixte : un <b>oral</b> (coef 0,3)	Ecrit 2 heures (coef 0,7)	Ecrit 2heures (coef 0,7) + Note CC session 1 (coef 0,3)	3
	5.6.1 UE Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, déglutition et articulation	<b>35h</b>	25	10	1		Ecrit 1,5 heure	Ecrit 1 heure	3
	5.7.1 UE Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	<b>40h</b>	28	12	1,5		Ecrit 2,5 heures	Ecrit 2,5 heures	3
	5.8.1 UE Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage	<b>25h</b>	19	6	1	2 écrits (coef 0,5*2)		Ecrit 1 heure	2
	5.3.2 UE Troubles de la cognition mathématique	<b>20h</b>	10	10	1,5	2 écrits (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	2
<b>8</b>	8.6 UE Anglais	<b>15h</b>		15	1	1 Ecrit + 1oral (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	2
	8.7 Informatique-PIX	<b>8h</b>	4	4		1 Evaluation pratique technique 1 heure		Evaluation 1 heure	0
<b>6</b>	6.5 UE Stage clinique 1	<b>210h</b>	4	6		Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant-e redouble			6

**Conditions de validation :**

**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**

**Pas de note inférieure à 8 sur 20**

**Capitalisation du semestre si validé : OUI**

**TITRE IV Organisation des enseignements de 4EME ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

**SEMESTRE 7 : 30 ECTS**

Épreuves	Volume annuel de cours			Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS	
	CM	TD-TP							
<b>5</b>	5.1.3 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	45h	27	18	1	2 productions ou 2 écrits (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	3
	5.2.3 UE Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	35h	19	14	1	1 écrit + 1 rapport (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	3
	5.3.3 UE Bilan et évaluation de la cognition mathématique	35h	22	13	1	2 écrits (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	3
	5.4.3 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	35h	17	18	1		Ecrit 1 heure	Ecrit 1 heure	3
	5.7.2 UE Intervention orthophonique en aphasiologie	25h	14	11	1	2 productions écrites (coef 0,5 chacun)		Ecrit 2 heures	3
	5.8.2 UE Intervention orthophonique dans le cadre du handicap	25h	11	14	1	2 écrits (coef 0,5*2)		Ecrit 1 heure	2
<b>8</b>	8.3 UE Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	35h	23	12	1		Ecrit ½ heure	Ecrit ½ heure	3
	8.8 Informatique en santé	10h	5	5	1		Ecrit ½ heure	Ecrit ½ heure	2
<b>12</b>	12.2 UE Langue des signes - niveau 2	30h		30	1	CC Intégral : 1oral (0,3), 1oral (0,3), 1oral (0,4)		Oral 25min	2
<b>6</b>	6.6 UE Stage clinique 2	90h	4	4		Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance. Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant·e redouble			3
	6.9 UE Stage de sensibilisation a la recherche	35h	4	4					3

**Conditions de validation :**

**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**

**Pas de note inférieure à 8 sur 20**

**Capitalisation du semestre si validé : OUI**

**SEMESTRE 8 : 30 ECTS**

Épreuves	Volume annuel de cours			Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS
		CM	TD-TP					
5.1.4 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral ,de la communication	35h	20	15	1	2 productions techniques (coef 0,5*2)		Ecrit 1 heure	3
5.2.4 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	35h	17	18	1	2 productions ou 2 écrits (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	3
5.5.2 UE Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	40h	18	22	1	1 écrit + 1 production (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	3
5.6.2 UE Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, déglutition et articulation	40h	30	10	1	2 écrits (coef 0,5 chacun)		Ecrit 1 heure	3
5.7.3 UE Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	35h	25	10	1		1 écrit 2 heures	Ecrit 1 heure	2
5.7.7 UE Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans les troubles développementaux	35h	20	15	1,5	Ecrits (coef 0,4*2) Oral (coef 0,2)		Ecrit 2h30	3
7 7.5 UE Mémoire : méthodologie	10h	5	5		2 productions écrites : DRTO S7 et partie théorique S8 + validation par le Directeur de Mémoire (pas de note attendue)		1 production + quitus	3
8 8.2 AFGSU	25h		25	1	Présence aux ateliers	Ecrit ½ heure	Ecrit ½ heure	1
8 8.8 Informatique en santé	10h	5	5	1	1 écrit + 1 évaluation technique (coef 0,5*2)		1 écrit 3/4 heure	1
12 12.UE Optionnelles Obligatoires	20h		20		Quitus présence			2
6 6.6 UE Stage clinique 3	300h	4	6	2	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance. Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant-e redouble			6

**Conditions de validation :**

**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**

**Pas de note inférieure à 8 sur 20**

**Capitalisation du semestre si validé : OUI**

**TITRE V Organisation des enseignements de 5EME ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

**SEMESTRE 9 : 30 ECTS**

Épreuves	Volume annuel de cours			Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS	
		CM	TD-TP						
<b>4</b>	4.4 UE Éducation thérapeutique du patient en orthophonie	<b>20</b>	10	8-5	1	3 CC 1Ecrit (coef 0,4) - 2 oraux (coef 0,3*2)		Ecrit 2 heures	3
<b>5</b>	5.3.4 UE Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	<b>27h</b>	12	15	1	2 rapports écrits avec soutenance (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	3
	5.7.4 UE Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des syndromes démentiels	<b>40h</b>	28	12	1	1 production + 1 écrits (coef 0,2 chacun)		Ecrit 1 heure	4
	5.5.3 UE Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	<b>20h</b>	10	10	1	2 à 3 écrits (coef 1 chacun)		Ecrit 2 heures	3
	5.7.5 Bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	<b>25h</b>	20	5	1	2 productions écrites (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	3
<b>7</b>	7.3UE Statistiques 2	<b>38h</b>	19	19	1	2 productions écrites /projet (coef 0,5*2)		Ecrit 1 heure	4
<b>11</b>	11.Séminaires Professionnels	<b>20h</b>	20			Quitus présence		Oral	3
<b>12</b>	12.5 UE Infectiologie et hygiène	<b>20h</b>	15	5		Quitus présence	Ecrit 1 heure		1
<b>6</b>	6.6 UE Stage clinique 4	<b>300h</b>	4	6	2	Validation du stage + validation du rapport écrit sans soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant·e redouble		6	

**Conditions de validation :**

**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**

**Pas de note inférieure à 8 sur 20**

**Capitalisation du semestre si validé : OUI**

**SEMESTRE 10 : 30 ECTS**

Épreuves		Volume annuel de cours		Coef	1 <sup>ère</sup> session Contrôle continu	1 <sup>ère</sup> session Contrôle final	Session de rattrapage	ECTS	
		CM	TD-TP						
<b>4</b>	4.5 UE La relation thérapeutique dans un contexte orthophonique	<b>18h</b>		18	1	1 Ecrit + 1 production écrite (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	2
<b>5</b>	5.7.6 UE Intervention orthophonique dans les troubles cognitivo-linguistiques acquis	<b>20h</b>	11	8	1	2 productions écrites (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	2
	5.6.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et autres troubles de la fluence	<b>45h</b>	25	20	1	1 devoir écrit		Ecrit 2 heures	3
	5.7.8 UE Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques	<b>15h</b>	12	3	1	2 productions écrites (coef 0,5*2)		Ecrit 2 heures	2
<b>7</b>	7.5 UE Mémoire	<b>70h</b>	35	35	3		Mémoire avec soutenance	Mémoire avec soutenance	11
<b>10</b>	10.1 UE Évaluation des pratiques professionnelles	<b>10h</b>	4	6		Quitus présence		Oral	2
<b>11</b>	11 UE Séminaires professionnels	<b>20h</b>	20			Quitus présence		Oral	2
<b>6</b>	6.6 UE Stage clinique 5	<b>300h</b>	4	6	2	Validation du stage + validation du rapport écrit avec soutenance Le rapport pourra être présenté en 2 <sup>nd</sup> session, en cas d'invalidation du stage, l'étudiant-e redouble			6

Certificat de compétences cliniques

Voir Article 11

**Conditions de validation :**  
**Moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 au semestre**  
**Pas de note inférieure à 8 sur 20**  
**Capitalisation du semestre si validé : OUI**